

COMPAGNIE AGRICOLE DE LA CRAU
 Société anonyme au capital de 919.611,96 euros
 Siège social - 34 route d'Ecully - 69570 DARDILLY
 R.C.S.LYON B 542.079.124 - Code APE 011 A
 Exercice social du 1er janvier au 31 décembre

COMPTES SOCIAUX SEMESTRIELS RESUMES 2008

I - Bilan social (en milliers d'euros)

ACTIF	30.06.2008	31.12.2007
Actif immobilisé	836	840
Autres immobilisations incorporelles	-	-
Immobilisations corporelles	802	804
Immobilisations financières	34	36
Actif circulant	25 519	27 100
Stocks et encours	-	-
Clients et comptes rattachés	8	28
Autres créances et comptes de régularisation	4 526	4 489
Valeurs mobilières de placement	20 985	22 578
Disponibilités	-	5
TOTAL DE L'ACTIF	26 355	27 940

PASSIF	30.06.2008	31.12.2007
Capitaux propres	17 036	15 207
Capital social	920	920
Primes	653	653
Réserves	11 197	12 557
Résultat	3 841	652
Ecart de réévaluation	425	425
Provisions pour risques et charges	7 076	12 627
Dettes	2 243	106
Emprunt et dettes financières	2 100	-
Fournisseurs et comptes rattachés	83	58
Autres dettes et comptes de régularisation	60	48
TOTAL DU PASSIF	26 355	27 940

II - Compte de résultat social (en milliers d'euros)

	30.06.2008	30.06.2007	31.12.2007
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	23	23	61
Autres produits d'exploitation	-	5	5
Produits d'exploitation	23	28	66
Achats et variation de stocks	(5)	(3)	(6)
Autres achats et charges externes	(150)	(139)	(266)
Impôts et taxes	(4)	(4)	(6)
Charges de personnel	(14)	(12)	(25)
Dotations aux amortissements et provisions	(4)	(3)	(4)
Autres charges	(1)	(3)	(2)
Charges d'exploitation	(178)	(164)	(309)
RESULTAT D'EXPLOITATION	(155)	(136)	(243)
RESULTAT FINANCIER	547	467	980
RESULTAT COURANT	392	331	737
RESULTAT EXCEPTIONNEL	340	16	(85)
Convention avec l'Etat	4 578	-	-
Impôts sur les résultats	(1 469)	-	-
RESULTAT NET	3 841	347	652
RESULTAT NET PAR ACTION	19,09 €	1,72 €	3,24 €
RESULTAT NET DILUE PAR ACTION	19,09 €	1,72 €	3,24 €

III - Tableau des flux de trésorerie (en milliers d'euros)

<i>En milliers euros</i>	30/06/2008	31/12/2007
<i>Flux nets de trésorerie liés à l'activité</i>		
Résultat net de la société	3 841	652
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité		
Amortissement et provisions	(5 547)	225
Plus-values de cession	-	(128)
Marge brute d'autofinancement	(1 706)	749
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	1 491	(51)
Flux nets de trésorerie générés par l'activité	(215)	698
<i>Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement</i>		
Acquisition d'immobilisations	-	-
Cessions d'immobilisations	-	2 505
Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement	-	2 505
<i>Flux net de trésorerie liés aux opérations de financement</i>		
Dividendes	(2 012)	(2 012)
Emissions d'emprunts et de dettes financières	-	-
Remboursements d'emprunts et de dettes financières	-	(3)
Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement	(2 012)	(2 015)
<i>Variation nette de trésorerie</i>		
	(2 227)	1 188
Trésorerie d'ouverture	22 582	21 394
Trésorerie de clôture	20 355	22 582

IV - Annexe aux comptes sociaux

V - Rapport d'activité

VI - Rapport des commissaires aux comptes

IV - ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX

**ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX INTERMEDIAIRES
AU 30 JUIN 2008**

La présente annexe fait partie intégrante des comptes sociaux intermédiaires au 30 juin 2008. Compte tenu du caractère non significatif de l'activité de la société PARNY, détenue à 99,80 % par votre société, il n'a pas été établi de comptes consolidés au titre du premier semestre 2008. Au titre de cet exercice, la société n'a contrôlé, ni eu d'influence notable sur aucune autre société.

FAITS SIGNIFICATIFS DU PREMIER SEMESTRE 2008

Par arrêt en date du 7 avril 2008, la Cour Administrative d'Appel de Marseille a :

1/ rejeté la requête en appel de la Compagnie Agricole de la Crau visant à obtenir :

- la nullité de la convention signée avec l'Etat en 1940,
- le versement par l'Etat de dommages et intérêts pour non respect de ses engagements,

2/ confirmé le jugement rendu le 27 octobre 2005 par le Tribunal Administratif qui avait décidé l'annulation du titre exécutoire de 4,7 M€ émis en octobre 2000 par le Receveur Général des Finances au titre du partage du boni de liquidation,

3/ dans le cadre du titre exécutoire de 3,1 M€ émis en octobre 2000 par le Receveur Général des Finances au titre de la participation de l'Etat aux résultats des exercices 1984 à 1999 inclus, déterminé l'assiette de calcul et demandé, en conséquence, aux parties de produire tous documents permettant d'effectuer ce calcul.

La Compagnie Agricole de la Crau a, en date du 5 juin 2008, saisi le Conseil d'Etat en vue de casser et annuler les points 1 et 3 cités ci dessus.

En raison du caractère définitif à ce jour du point 2 ci dessus, la provision de 4,7 M€ a fait l'objet d'une reprise dans les comptes au 30 juin 2008.

PRINCIPES COMPTABLES

Principes d'arrêté

Sauf indication contraire, les montants contenus dans cette annexe sont exprimés en milliers d'euros.

Les règles comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses fondamentales de continuité d'exploitation, d'indépendance des exercices et de permanence des méthodes. Les principes comptables retenus lors de l'arrêté semestriel sont identiques à ceux retenus lors de l'arrêté annuel à l'exception du changement de présentation décrit ci-après.

A compter de cet exercice, et afin de donner une meilleure information financière, les conséquences comptables relatives à la convention signée avec l'Etat sont, du fait de sa nature, comptabilisées sur une ligne distincte du compte de résultat (« Convention avec l'Etat »). Les charges relatives à cette convention étaient jusqu'à présent comptabilisées dans le résultat exceptionnel.

ETAT DES PROVISIONS POUR RISQUES

	31.12.2007	Augmentation	Diminution	30.06.2008
Provision sur participation de l'Etat (1)	11.652	122	4.700	7.074
Provision sur dommages et intérêts perçus de l'Etat (2)	972	-	972	-
Total	12.624	122	5.672	7.074

(1) l'origine de cette provision a été expliquée dans l'annexe aux comptes sociaux au 31 décembre 2007. Les événements relatifs au premier semestre 2008 sont développés dans la partie des faits significatifs. La Compagnie conteste en justice la validité de cette participation de l'Etat.

(2) Suite à la décision de justice intervenue au cours du semestre, reprise de provision utilisée à hauteur de 630 K€ et constatation d'un produit de 342 K€.

INFORMATION SECTORIELLE

Chiffre d'affaires par activité

	30.06.2008	30.06.2007
Ventes de produits	17	15
Locations	6	8
Produits des activités annexes	-	-
Total	23	23

Au 30 juin 2008 l'ensemble du chiffre d'affaires est réalisé en France.

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

Capitaux propres au 1^{er} janvier 2008	15.207
Variations du premier semestre 2008 :	
- Résultat de la période	3.841
- Distribution de dividendes	(2.012)
Capitaux propres au 30 juin 2008	17.036

OPERATIONS REALISEES AVEC LES ENTREPRISES LIEES

Dettes fournisseurs 6 K€
Autres achats et charges externes 69 K€

EVOLUTION DES ENGAGEMENTS DONNES SUR LE PREMIER SEMESTRE

- NEANT

INTEGRATION FISCALE

Dans le cadre de l'intégration fiscale, une convention de répartition de l'impôt entre la CIE AGRICOLE DE LA CRAU et la société SABETON a été signée, à compter du 1^{er} janvier 2006.

La convention de répartition de l'impôt au sein du groupe est la suivante :

- les charges d'impôts sont supportées par les sociétés comme en l'absence d'intégration fiscale,
- les économies d'impôts réalisées par le groupe sont constatées en résultat dans les comptes de la société mère,
- les économies d'impôts ne sont pas réallouées aux filiales sauf éventuellement en cas de sortie du groupe.

Compte tenu du résultat fiscal bénéficiaire au 30 juin 2008, l'intégralité des déficits reportables a pu être utilisée au 30 juin 2008.

V – RAPPORT D'ACTIVITE

Les comptes sociaux au 30 juin 2008 font ressortir un bénéfice net de 3.841 K€ contre 347 K€ au 30 juin 2007, provenant essentiellement de la reprise de provision de 4,7 M€ correspondant au titre exécutoire émis en octobre 2000 par le Receveur Général des Finances au titre du partage du boni de liquidation.

La trésorerie, qui figure au bilan au 30 juin 2008 pour 21 M€, est essentiellement placée en certificats de dépôt et en sicav monétaires.

Il n'y a pas de risques nouveaux par rapport aux principaux risques décrits dans le rapport de gestion de l'exercice 2007.

Perspectives

La société poursuivra :

- ses discussions relatives à l'aménagement du Domaine de la Péronne situé à Miramas, en vue d'aboutir à l'aménagement d'une ZAC,
- les procédures judiciaires opposant la Compagnie à l'Etat afin de faire valoir ses droits.

VI – RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale et en application des articles L. 232-7 du Code de commerce et L.451-1-2 III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels résumés de la société COMPAGNIE AGRICOLE DE LA CRAU, relatifs à la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2008, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel.

Ces comptes semestriels résumés ont été établis sous la responsabilité de votre Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

1. Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité, dans tous leurs aspects significatifs, des comptes semestriels résumés avec les règles et principes comptables français.

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point exposé dans les notes « Faits significatifs du premier semestre 2008 » et « Etat des provisions pour risques » de l'annexe concernant la provision sur participation de l'Etat (provision de 7 M€ au 30 juin 2008) et son évolution sur la période relative, notamment, aux titres exécutoires délivrés à votre société par le Receveur Général des Finances, dont la validité est contestée en justice.

2. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations données dans le rapport semestriel commentant les comptes semestriels résumés sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels résumés.

Fait à Lyon et Villeurbanne, le 1er août 2008

Les Commissaires aux Comptes

BAU CHEVALLIER & ASSOCIES
Frédéric CHEVALLIER

MAZARS
Max DUMOULIN

COMPAGNIE AGRICOLE DE LA CRAU

S.A. au capital de 919.611,96 euros - 542 079 124 RCS LYON

Déclaration de la personne physique responsable du rapport financier semestriel

J'atteste qu'à ma connaissance, les comptes présentés dans le rapport financier semestriel sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de la CIE AGRICOLE DE LA CRAU et que le rapport semestriel d'activité présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice et de leur incidence sur les comptes semestriels.

Le 31 juillet 2008



Claude GROS
Directeur Général Délégué